

RECONSTRUCTION

Robert Schuman

Charenton-le-Pont - 94

PRÉSENTATION DU LYCÉE ○
DONNÉES SYNTHÉTIQUES DE L'OPÉRATION ○

la Région

 **île de France**

Unité Lycées

Charenton-le-Pont LYP ROBERT SCHUMAN

2, rue de l'Embarcadère
94220 CHARENTON-le-PONT

RNE : 0941974k

Tel : 01.43.68.95.59.

Fax : 01.49.77.66.55.

Mail : ce.0941974k@ac-creteil.fr

DÉNOMINATION DU LYCÉE

Le conseil d'administration du lycée réuni le 11 juin 2007 a proposé à la Région le nom de « Robert Schuman » pour rendre hommage à cet homme d'État français.

La Mairie de Charenton-le-Pont, lors du Conseil Municipal de mai 2009, a rendu un avis favorable pour cette dénomination, la Commission permanente du Conseil régional dans sa séance du 22 octobre 2009 a voté cette nouvelle dénomination.

ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Proviseur : Manuel LOPES

Proviseur Adjoint : Sangsouk LUNGHANE

Gestionnaire : Sandrine DEGARDIN

Personnels :

15 agents administratifs

10 personnels encadrants

50 professeurs

11 agents des lycées

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE DU LYCÉE

Le lycée est en capacité d'accueillir 23 divisions et **710 élèves**.

Il dispense les formations suivantes :

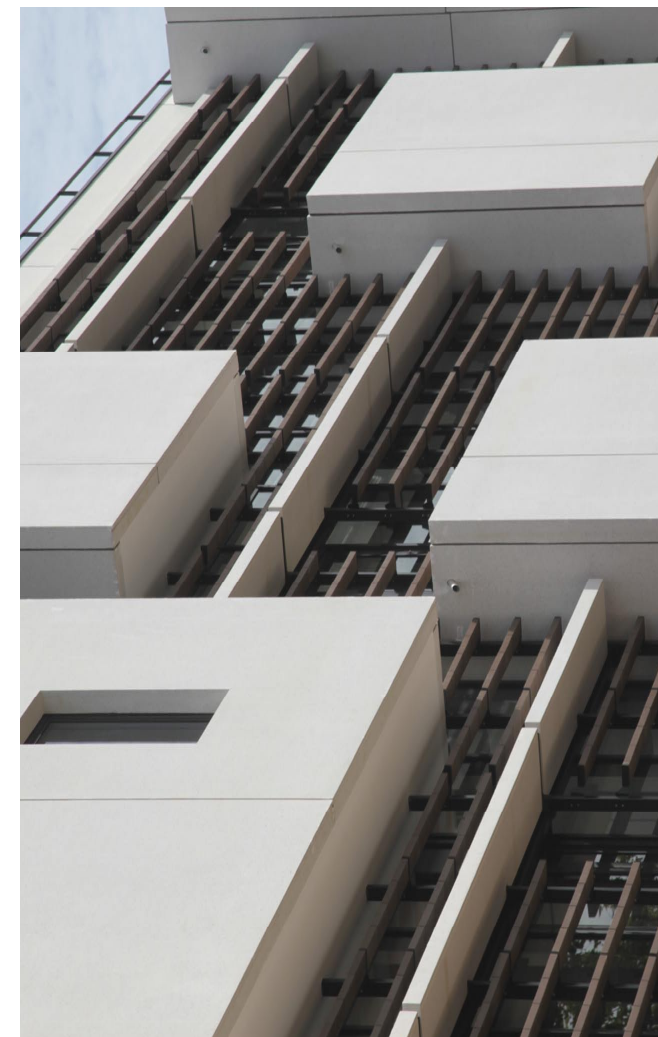
BEP (comptabilité, vente action marchande)

Bac (littéraire, économique et social, sciences et vie de la terre)

Bac technologique (action et communication commerciale, comptabilité/gestion)

Bac pro (comptabilité, commerce)

Unité Lycées



- RECONSTRUCTION DU LYCÉE -

HISTORIQUE

Lorsque l'exécutif régional a décidé d'engager une opération de restructuration/extension du lycée de Charenton-le-Pont ; les besoins pédagogiques du secteur ont conduit le Rectorat de Créteil à proposer une évolution de la structure pédagogique de cet établissement, qui comportait des formations industrielles, vers de l'enseignement général et technologique tertiaire pour 700 élèves.

Une extension de capacité a donc été votée au PPI. Le site du lycée s'étant révélé inadapté, la ville de Charenton-le-Pont a proposé une autre localisation pour permettre la construction d'un établissement répondant aux objectifs pédagogiques actuels.

Le nouveau site est situé en limite sud de la ville, dans un quartier d'habitat collectif dense, non loin du centre ville, en bordure des voies SNCF de la Gare de Lyon et à proximité de l'autoroute A4.



INFORMATIONS PRATIQUES

Investissement régional :
29.80 M€

Mandataire :
SADEV 94

Architectes :
Epicuria / AA Malisan
BET :
CET INGENIERIE, S. BRINDEL BETH, SEREB

Entreprise :
URBAINE DE TRAVAUX

Équipement :
233.089€
ENTRE 2007 ET 2008

Unité Lycées

- RECONSTRUCTION DU LYCÉE -

LE SITE

C'est une parcelle d'une superficie de 7.296 m² de forme triangulaire car à l'angle de deux voies, s'organisant en deux plateaux présentant un dénivelé de 2 à 3m. Elle présente une profondeur de 95m, offrant sur le quai des Carrières une façade de 120m, sur la rue de l'Embarcadère une façade de 65m et sur les voies ferrées une façade de 145m.

Elle dispose de 2 accès : l'un au sud par le quai des Carrières, l'autre à l'ouest par la rue de l'Embarcadère.

OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

Le programme prévoyait l'ensemble des locaux nécessaires aux enseignements généraux et technologiques tertiaires de la structure pédagogique projetée, ainsi que les locaux transversaux indispensables au bon fonctionnement du lycée tel que le CDI, la demi-pension, la vie scolaire, le service médical et les logements de fonction.

Pour mettre en œuvre ce programme dans le respect des principes organisationnels actuels, il a été décidé de construire un ensemble immobilier d'une hauteur variant de R+1 à R+3 voire R+4. Compte tenu des contraintes environnementales très forte et du fait qu'il s'agit d'une construction neuve sur un terrain libre, cette opération a été réalisée dans le cadre de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).



Unité Lycées

- RECONSTRUCTION DU LYCÉE -



CONTRAINTES

Le terrain était soumis à de nombreuses servitudes :

- Inscription dans le périmètre de protection d'un bâtiment inscrit dans le périmètre d'anciennes carrières (secteur de vestiges historiques)
- Emprise partielle du PPRI de la Seine sur la partie basse en limite sud et en bordure du quai des Carrières
- Emprise partielle de la marge d'isolement généré par l'autoroute A4 sur la partie basse en limite sud et en bordure du quai des Carrières
- Obligation de protection phonique vis-à-vis d'une infrastructure routière bruyante de type 1 et d'une infrastructure ferroviaire bruyante de type 1
- Application d'une servitude de passage au profit de la SNCF avec maintien de l'accès aux voies ferrées en permanence.

- HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE -

GESTION DE L'ÉNERGIE

- Objectif de consommation théorique inférieure de 9 % aux exigences réglementaires en vigueur.
- Optimisation de l'enveloppe et réduction des ponts thermiques.
- Gestion des apports solaires passifs par une façade formant double peau.
- Isolation par l'extérieur en laine minérale
- Chaufferie gaz collective avec 2 chaudières à condensation.
- Ventilation double flux pour tout le lycée compte tenu de contraintes acoustiques et de qualité de l'air liées à la proximité de l'autoroute.
- Puits canadien pour le préchauffage de l'air entrant et la contribution au confort d'été (rafraîchissement naturel)
- Panneaux solaires thermiques pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire des logements de fonction et la contribution au chauffage par plancher chauffants.
- 200 m² de capteurs solaires photovoltaïques en toiture dont la production électrique sera vendue au réseau.
- Optimisation des consommations liées à l'éclairage artificiel grâce à des appareils performants et à des systèmes de commande.
- Évaluation du comportement thermique du bâtiment par simulation informatique.
- Gestion technique centralisée pour le pilotage du chauffage, de l'éclairage et de la ventilation.



Unité Lycées

- HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE -



GESTION DE L'EAU

- Optimisation des consommations d'eau potable par des appareils hydro-économes et des comptages sectorisés.
- Possibilités d'infiltration et de rétention des eaux pluviales très restreinte compte tenu d'une parcelle très exiguë (espaces extérieurs quasiment limités à la cour des élèves).
- Végétalisation partielle de la toiture favorisant la temporisation des rejets d'eau pluviale et l'évaporation (humidification de l'air).
- Collecte des eaux de toiture et stockage pour l'alimentation des WC du lycée (usage intérieur au bâtiment soumis à dérogation) et pour l'arrosage et l'entretien des espaces extérieurs.

CONFORT ACOUSTIQUE

- Limitation du bruit résiduel dans la cour de récréation grâce à la protection du bâti par rapport à l'autoroute et à la voie SNCF.
- Diagnostic acoustique du site existant avec mesure des contraintes actuelles et exigences sur les façades.
- Limitation de la réverbération du bruit dans les pièces sensibles supérieure à la réglementation.

- HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE -

CHOIX DES MATÉRIAUX

- Panneaux de béton blanc en façade.
- Toitures zinc.
- Sol caoutchouc coulé dans le hall, les circulations et la restauration.
- Sol parquet et châssis mixte bois/ aluminium dans les logements.
- Peinture alkyde en phase aqueuse avec de faibles dégagements de Composés Organiques Volatiles (COV).
- Protections solaires en terre cuite.

CHANTIER VERT

- Charte engageant tous les intervenants sur le chantier dans le but de réduire les nuisances.
- Plan des prescriptions environnementales et responsable environnement du chantier.
- Formation et information du personnel de chantier, information des riverains.
- Schéma d'organisation et de gestion des déchets et traçabilité du suivi par bordereaux.
- Gestion des nuisances liées au bruit, aux rejets dans l'eau, le sol et l'air, à la pollution visuelle et à la perturbation du trafic.
- Maîtrise des consommations d'eau et d'énergie du chantier.



Unité Lycées



Conseil régional d'Île-de-France

Unité Lycées

17, rue du docteur Lancereaux - 75008 PARIS

<http://lycees.iledefrance.fr>